



**REPUBLIQUE D'HAITI**

**Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles  
et du Développement Rural**

**(MARNDR)**

# **RESUME**

**DU**

**PLAN DIRECTEUR DE VULGARISATION AGRICOLE**

**(PDVA)**

**2011 - 2016**

**Juillet 2015**

# ***SOMMAIRE***

## ***INTRODUCTION***

### **I – LE CONTEXTE NATIONAL ACTUEL**

### **II- DEMARCHE ET PROCESSUS D’ELABORATION DU PLAN DIRECTEUR**

#### **III- LE PLAN D’OPERATION**

**3.1- Objectifs poursuivis par le Plan Directeur de Vulgarisation Agricole**

**3.2- Les principes directeurs de la Stratégie nationale de vulgarisation**

**3.3 - Les fonctions assignées à la vulgarisation**

**3.4 - Les approches de vulgarisation retenues**

**3.5 - Outils pour la vulgarisation**

**3.6 - Les acteurs de la vulgarisation des résultats de la recherche**

#### **IV - LES PRINCIPAUX RESULTATS ATTENDUS**

#### **V - MISE EN ŒUVRE DU PLAN DIRECTEUR DE VULGARISATION AGRICOLE**

**5.1 - Le cadre institutionnel**

**5.2 - Instruments de mise en œuvre**

**5.3 -Mesures d’accompagnement de la diffusion des innovations**

**5.4 - Coordination de la mise en œuvre du Plan Directeur de Vulgarisation Agricole**

**5.5 - Suivi - Évaluation**

**5.6 – Les moyens humains et matériels nécessaires.**

## **INTRODUCTION**

Le présent document est une version condensée synthétisant les éléments fondamentaux contenus dans le Plan Directeur de Vulgarisation Agricole (PDVA). Il touche alors à l'essentiel et ne saurait considérer tous les détails concernant les différents points décrits dans le document de base. En ce sens, la version finalisée, originelle et complète de ce Plan Directeur devra être consultée toutes les fois que des nuances pouvant intéresser le lecteur n'apparaissent pas dans cette version condensée.

Ce document synthétique, qui présente le PDVA en cinq (5) grands points, est produit pour faciliter la connaissance et une compréhension rapide des principaux éléments de ce document.

Les points suivants, normalement abordés dans le Plan Directeur de Vulgarisation Agricole, se retrouvent ainsi, évidemment de façon sommaire, dans cette version condensée :

- 1) *Le contexte national actuel***
- 2) *Les fondements de la démarche de définition des orientations assignées à la vulgarisation agricole***
- 3) *La description du Plan d'Opération***
- 4) *Une présentation particulière des Principaux Résultats attendus***
- 5) *Les conditions de mise en œuvre du Plan Directeur de Vulgarisation Agricole.***

Depuis des décennies, l'agriculture est présentée comme une priorité capitale dans les plans de développement économique et social en Haïti. Au lendemain du séisme du 12 janvier 2010, cet intérêt pour le secteur agricole a été clairement renouvelé et renforcé dans les nouveaux documents mis en circulation par le Gouvernement ..... Néanmoins, la vulgarisation agricole a été visiblement négligée au cours des vingt dernières années et a notamment souffert de l'absence d'un cadre de planification précisant les orientations stratégiques, les grands axes d'intervention, les actions prioritaires et les mécanismes de coordination et de suivi. C'est pour pallier cette insuffisance que le MARNDR a pris soin de formuler un Plan Directeur de Vulgarisation Agricole (PDVA). Ce PDVA, issu d'un fructueux processus de concertation, se présente comme un cadre de dialogue flexible et évolutif, comme un cadre de référence commun à l'ensemble des acteurs du secteur et comme un cadre de négociation entre l'État, les producteurs, la société civile et l'ensemble des partenaires au développement. Il faut noter que certaines évolutions liées à des efforts d'application du Plan Directeur après sa validation et sa publication sont signalées dans cette version condensée.

*La production de ce RESUME a été rendue possible grâce à l'appui du Projet de Renforcement des Services Publics Agricoles (RESEPAG phase II) exécuté par le MARNDR et financé par la Banque Mondiale.*

## I –LE CONTEXTE NATIONAL ACTUEL

La République d'Haïti a une superficie de 27750 km<sup>2</sup> et une population d'environ 9,8 millions de personnes (2008) qui se trouve à 60% en milieu rural. Le PIB per capita est estimé à 648 USD. L'agriculture est la principale activité économique dans le monde rural.

Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) est l'entité publique chargée de fixer les orientations sectorielles pour l'agriculture, piloter les investissements publics en faveur du secteur, coordonner les interventions des différents intervenants (y compris les ONG) et assurer la fourniture des services de base notamment en matière de recherche, de vulgarisation, de protection sanitaire, de formation et d'information sur le secteur. Il faut noter que du total d'environ 1500 employés dont dispose le MARNDR, les deux tiers travaillent dans les structures de terrain (DDA et organismes sous tutelle).

L'agriculture haïtienne contribue pour plus de 25% à la formation du PIB et est pratiquée dans un peu plus d'un million d'exploitations agricoles avec une superficie moyenne de moins de 1,5 ha de terre divisée en plusieurs parcelles. Elle occupe plus de 60% de la population active. Le secteur agricole haïtien assure environ 50% de la disponibilité alimentaire.

Les référentiels techniques appropriés capables de résoudre les problèmes spécifiques des agriculteurs font cruellement défaut. La vulgarisation agricole et la formation se font dans le cadre de projets, sans orientation et sans intervention du Gouvernement. Plusieurs de ces projets peuvent développer des programmes intéressants et utiles pour les agriculteurs, mais le manque de stratégie à long terme constitue une réelle limite à leur efficacité.

Parmi les principales contraintes nuisant au développement et à l'efficacité de la vulgarisation agricole, on peut citer : la faiblesse des ressources financières allouées par l'Etat à la recherche agricole ; la nette insuffisance de l'accompagnement du milieu agricole et de la formation apportée aux agriculteurs et aux groupements ; un personnel peu adapté aux besoins (prédominance de personnel sans qualification, manque de cadres de niveau intermédiaire, cadres supérieurs pour la plupart âgés) ; des ressources budgétaires limitées, un sous-équipement en moyens de déplacement et de bureau et un déficit en budget de fonctionnement notamment au niveau des structures déconcentrées (DDA/ BAC).

Il existe aussi heureusement un certain nombre d'opportunités pouvant favoriser la mise en œuvre d'un nouveau système de vulgarisation. Elles peuvent se décliner ainsi :

- l'expression d'une volonté politique nouvelle de faire de l'agriculture un secteur prioritaire,
- la disponibilité des infrastructures au niveau de la plupart des centres de recherche et de formation du pays pouvant être rapidement remises en service,
- l'existence de paquets techniques et de possibilités de financement,

- une forte demande de la part des agriculteurs et organisations de producteurs désireux de bénéficier de services de vulgarisation,
- l'existence d'ONG et d'associations paysannes capables de s'impliquer dans la vulgarisation.

L'analyse des contraintes et la prise en compte des opportunités ont permis de mieux appréhender la problématique, de jeter les bases d'une transformation des schémas de vulgarisation et ont contribué à la définition des grandes lignes du Plan Directeur de Vulgarisation Agricole et des axes prioritaires d'action.

## **II- DEMARCHE ET PROCESSUS D'ELABORATION DU PLAN DIRECTEUR**

La politique du MARNDR vise le renforcement des services agricoles et s'appuie sur des prestataires de services contractuels (PME, ONG, consultants, autres projets) pour l'exécution des activités sur le terrain ainsi que sur les services déconcentrés du MARNDR (DDA et BAC) en particulier pour les actions de planification, suivi et supervision. Néanmoins, toutes les fois que les intérêts stratégiques du secteur l'exigent, les structures du MARNDR peuvent être appelées à intervenir dans les territoires et/ou filières où ces prestataires sont absents.

Toutes les expériences passées en la matière font ressortir la nécessité d'une remise en cause des méthodes traditionnelles de vulgarisation et celle d'une réforme de la vulgarisation qui implique une vision politique, du volontarisme et une stratégie nationale.

Le processus d'élaboration du Plan directeur de vulgarisation agricole a été une démarche inclusive impliquant : des autorités et cadres du Ministère de l'Agriculture, des partenaires du développement (FAO, IICA, Banque Mondiale, BID, USAID, USDA...), la société civile, le secteur privé et des représentants de la communauté internationale.

Cette démarche a permis de recueillir une proposition des lignes directrices d'une stratégie de vulgarisation pour Haïti, une proposition de plan de financement de la stratégie adoptée, ainsi que des éléments de réflexion pour la mise en place d'une Direction Recherche-Formation au sein du MARNDR et l'élaboration d'un projet de Plan Directeur de Vulgarisation Agricole. Ces consultations ont abouti à la production de la version finale de la stratégie de vulgarisation qui a été validée par les principaux partenaires

## **III- LE PLAN D'OPERATION**

L'analyse de la situation du secteur du développement rural, et le bilan de plusieurs années de mise en œuvre de projets/programmes de vulgarisation en Haïti font ressortir des enjeux majeurs dans la réalisation des objectifs assignés à la vulgarisation agricole, à savoir:

- l'amélioration des conditions de vie et des niveaux de revenus en milieu rural et la valorisation du rôle des femmes et des jeunes ruraux ;
- le renforcement de la sécurité alimentaire pour une alimentation en qualité et quantité par l'intensification des cultures vivrières et de certains élevages de menu, moyen et gros bétail apportant des protéines à la diète quotidienne;
- l'augmentation et la diversification des productions par une exploitation judicieuse des potentialités des zones agro-écologiques;
- le renforcement des capacités organisationnelles, techniques et financières des producteurs et des opérateurs en amont et en aval de la production ;
- l'appui au développement des services et à la valorisation des productions;
- l'appui à la planification décentralisée et la mise en place de mécanismes de suivi impliquant étroitement les divers acteurs ;
- la recherche de synergie entre les différents services d'appui et les autres intervenants.

En concertation avec ses partenaires (FAO, IICA, BID, BM, USDA, ONG, OP, ...), le MARNDR a défini une vision commune au sous-secteur. Cette vision est fondée sur la négociation, la recherche de consensus, la participation et la responsabilisation des acteurs.

Ainsi, autour de l'année 2016, il est escompté d'avoir **un système de vulgarisation**:

- Durable, adapté aux besoins, et de proximité
- Cohérent avec le cadre de la politique agricole du MARNDR
- Soucieux de l'augmentation du revenu des paysans
- Prenant en compte la protection de l'environnement
- Jouant un rôle de facilitation et d'aide aux décisions en apportant des informations techniques aux agriculteurs
- Fonctionnant dans un partenariat où les rôles sont bien répartis entre l'État et la société civile
- Impliquant les différents acteurs et intégrant les jeunes et les femmes
- Articulant Recherche agronomique, Formation et Vulgarisation agricole avec une exigence d'adaptation
- Accordant une large place à la coordination et à la communication
- Mettant l'accent sur le renforcement des Organisations de Producteurs.

### **3.1- Objectifs poursuivis par le Plan Directeur de Vulgarisation Agricole**

Les principaux objectifs définis dans le cadre du Plan Directeur de Vulgarisation Agricole se déclinent comme suit :

- Contribuer à l'atteinte des objectifs de la Politique agricole et du Plan d'investissement du secteur
- Faciliter l'émergence d'une nouvelle classe d'entrepreneurs ruraux
- Contribuer au développement d'une agriculture moderne apte à augmenter les revenus et le pouvoir d'achat des producteurs.

*Il s'agit spécifiquement de :* a) Instaurer une synergie forte entre Recherche – Vulgarisation – Formation– Production -- et Marché ; b) Renforcer les services aux agriculteurs ; c) Appuyer le développement et l'accessibilité des Producteurs aux services financiers; d) Appuyer le développement des prestataires de services agricoles.

### **3.2- Les principes directeurs de la Stratégie nationale de vulgarisation**

Les principes généraux qui permettent de définir les grandes lignes directrices du Plan Directeur de Vulgarisation Agricole sont les suivants :

- **Inclusion.** (La Stratégie nationale de vulgarisation agricole est une stratégie inclusive avec évidemment le pilotage de l'État).
- **Concertation, Participation et Responsabilisation croissante des acteurs**
- **Répartition claire des rôles entre les acteurs.**
- **Coordination et harmonisation des différentes approches** pour tenir compte de la multiplicité des acteurs et éviter les coûteuses duplications.
- **Construction de partenariats entre les acteurs**
- **Renforcement des compétences** des acteurs : formation du personnel technique aux différents niveaux, ainsi que des producteurs et de leurs organisations.
- **Décentralisation** (une approche décentralisée de la vulgarisation)
- **Pérennisation.** En plus de l'apport du secteur public, l'appui du secteur privé deviendra indispensable pour la vivacité et la durabilité, notamment en ce qui a trait à la fourniture d'intrants ou de services financiers.
- **Suivi permanent et Évaluation périodique** des activités de vulgarisation impliquant les différents acteurs.

### **3.3 - Les fonctions assignées à la vulgarisation**

Les fonctions assignées à la vulgarisation agricole en Haïti sont multiples. Elles peuvent être regroupées dans 4 grands chapitres : **Animation, Formation, Information, Aide à la résolution des problèmes.**

*Pour ce qui est de ce dernier chapitre concernant l'aide à la décision, il est particulièrement question de :*

**Diffuser** et appliquer les résultats des recherches ;

**Faciliter** l'apprentissage et le développement de la vision future, l'accès à l'information, aux moyens de production et aux marchés à travers les mises en relation directe entre agriculteurs et fournisseurs de biens et de services en amont et en aval de la production

**Proposer des plans d'investissement** pour améliorer l'efficacité des activités de vulgarisation ;

**Élaborer et mettre en œuvre ou appuyer des programmes de vulgarisation** spécialisés selon les différents plans de production ;

**Aider les producteurs à mieux formuler leurs demandes** et à faire des propositions adaptées`

**Élaborer ou contribuer à l'élaboration** des programmes de vulgarisation destinés aux femmes rurales ;

**Soutenir les activités des organisations de producteurs** (coopératives agricoles, groupements, associations, chambre d'agriculture,...).

### **3.4 - Les approches de vulgarisation retenues**

Le Plan Directeur de Vulgarisation Agricole privilégie une double approche : une approche thématique qui s'intéresse aux systèmes techniques de production et une approche filière qui analyse le système de liens entre approvisionnement, production, transformation, commercialisation et consommation pour identifier les opportunités d'articulation entre les acteurs de la filière.

L'accent doit être mis sur les points/aspects suivants :

- une **bonne connaissance du milieu** d'intervention
- des **liens très étroits entre la recherche et la vulgarisation, et les utilisateurs** finaux.
- la **promotion de filières porteuses**
- des **paquets techniques répondant à des besoins réels** exprimés par les exploitants.
- le **test des innovations en milieu réel** avant de passer à la diffusion
- le choix de **blocs d'intervention**



- le choix de **bénéficiaires organisés** (groupements, associations de producteurs), de préférence présentant une certaine homogénéité en ce qui a trait aux ressources, intérêts et attentes
- un **accompagnement technique de proximité** (réaction à temps),
- l'**exclusivité des tâches de vulgarisation**. Il s'agit en l'occurrence d'éviter de confier à l'agent vulgarisateur la résolution de l'ensemble des contraintes liées à l'environnement des exploitations agricoles ou bien une responsabilité opérationnelle dans l'organisation des nouveaux services nécessaires. Les actions périphériques doivent être prises par des agents spécialisés.
- la **formation initiale et continue du personnel** concerné (y compris des femmes) à tous les niveaux ainsi que des agriculteurs novateurs
- une **présence permanente** sur le terrain **de personnels compétents et motivés**
- des **contacts réguliers** entre vulgarisateurs et paysans
- une **analyse permanente des contraintes**
- des **mesures d'accompagnement et d'incitation appropriées** (sécurisation du foncier, accès garanti au crédit, aux intrants et équipements agricoles, au marché, transformation des produits, subvention à la demande, formation de cadres techniques et de spécialistes-paysans, recyclage/perfectionnement, primes, etc.),
- l'**implication du secteur privé**,
- la **participation active des producteurs** aux différentes phases du processus de mise au point et diffusion des innovations techniques,
- une **excellente coordination et harmonisation des approches** par le secteur public,
- l'utilisation d'**outils/méthodes de diffusion très diversifiés**,
- mais plus que tout, **un niveau de prix pour les produits et de rémunération du travail des producteurs incitatif**.

### 3.5 - Outils pour la vulgarisation

Dans la perspective d'une large diffusion des technologies mises au point, le Plan Directeur accompagnera sa stratégie par les supports appropriés. La vulgarisation sera soutenue par :

- l'organisation de séries de **concours agricoles** comme moyens de sensibilisation,
- la réalisation d'**émissions radiophoniques et télévisées**,

- la distribution de **bulletins d'information** et de **brochures/pamphlets**,
- la diffusion de **documentaires**,
- la mise en place de **champs écoles**,
- l'organisation de **journées de champ**,
- l'implantation de **parcelles et de troupeaux de démonstration**,
- des **visites** et des **échanges d'expériences entre paysans**,
- la **formation de techniciens-paysans** reconnus et choisis par leur communauté.

*A propos de champs écoles, il y a lieu de signaler qu'après la publication du PDVA, des applications sont déjà opérées dans certains départements dans le cadre de plusieurs projets supportés par le MARNDR, la FAO et l'IICA...*

### **3.6 - Les acteurs de la vulgarisation des résultats de la recherche**

Une pluralité d'acteurs interviennent dans la vulgarisation tant au niveau de la mise au point qu'à celui de la diffusion des innovations et la réalisation de conditions rendant possible l'adoption. La fonctionnalité d'un tel système est subordonnée aux principes suivants : coordination des interventions, respect du principe de subsidiarité. Les principaux acteurs sont les suivants : le MARNDR, les ONG, le secteur privé, les organisations de producteurs, les producteurs, les radios locales.

L'architecture du système de vulgarisation comprend une structure administrative centrale, des structures régionales et locales intégrées dans les Directions Départementales de l'Agriculture et les organismes de développement régionaux (ODVA,...). Cependant d'autres Directions et Projets du MARNDR, certains Organismes privés interviennent directement auprès des agriculteurs.

La structure administrative centrale, qui relèvera de la **Direction de l'Innovation** devant être incessamment créée au Ministère de l'Agriculture, aura le mandat général :

- d'intégrer l'ensemble des actions de vulgarisation,
- d'étudier et de concevoir les méthodologies et les techniques,
- de définir les moyens de vulgarisation,
- de veiller au recyclage des agents travaillant dans la filière vulgarisation,
- d'assurer la liaison du Ministère avec les ONG, le secteur privé, les organismes professionnels et les organisations de producteurs,

Cette nouvelle structure devrait contenir un service de vulgarisation comportant trois sections: (1) la section de vulgarisation, (2) celle de l'animation et de la communication, (3) celle de l'administration. Elle devra s'occuper de l'élaboration de propositions de politiques de vulgarisation et de programmes de formation du personnel technique ; de l'organisation d'expositions/foires agricoles ; de stages de formation au profit des différentes catégories de producteurs ; d'études nécessaires pour l'évaluation des programmes de vulgarisation. De manière spécifique, elle aura de multiples fonctions :

- Elle devra travailler en collaboration avec les instances compétentes (Direction de la Recherche et de la Formation, ...) à la recherche de solutions aux problèmes des producteurs et leur application sous forme de conseils-appuis; à l'élaboration des programmes de vulgarisation et la supervision des campagnes de vulgarisation ; à la préparation des plans d'investissement;
- Elle requerra la réalisation d'Études des conditions socio-économiques de la production agricole et leur transmission aux organismes de recherche ;
- Elle devra assurer le Suivi évaluation de ses propres activités (succès, échecs, difficultés rencontrées et propositions pour les surmonter) ; des pratiques et des innovations des producteurs;
- Elle procédera à la Diffusion d'informations sur les différents services proposés aux producteurs par le Ministère de l'Agriculture et les autres instances compétentes, ainsi que sur l'accès à ces services ;
- Elle veillera à une bonne Coordination avec toutes les institutions publiques et privées qui interviennent auprès des producteurs, notamment les instances chargées de la commercialisation des intrants agricoles afin d'en assurer la disponibilité à temps ;
- Elle assurera une Gestion efficace du personnel de l'appareil de vulgarisation ;

D'autres instances sont impliquées dans la mise en œuvre et le fonctionnement du Système. Il s'agit notamment de l'**Université**, des **D.D.A**, de l'**ODVA**, des **Bureaux Agricoles Communaux (BAC)**, des **Centres de Recherche-Développement-Formation (CRDF)** .... Les rôles qui leur sont dévolus peuvent être globalement définis comme suit.

Le MARNDR est appelé à créer un environnement favorable aux investissements, à donner, en concertation avec les autres acteurs, les orientations en matière de politique, stratégie de vulgarisation, et à coordonner, contrôler, superviser et accompagner ou exécuter (au besoin) les activités et opérations/programmes de vulgarisation. Il devrait également former, à côté des Universités, des Écoles moyennes et centres de formation (publics et privés), les cadres intervenant dans la vulgarisation.

Les ONG devraient capter des ressources au niveau international, en vue de renforcer le système national de recherche –formation- vulgarisation, réaliser des actions pilotes de vulgarisation, intervenir dans des domaines et des zones où, ni l'État, ni les opérateurs privés, ni les organisations professionnelles agricoles ne sont en mesure d'apporter les services adéquats.

Le secteur privé s'engagerait à contribuer financièrement à la mise en œuvre des actions auxquelles il est impliqué dans le cadre du système national de recherche-formation-vulgarisation, remplir les fonctions de prestations de services (fourniture d'intrants, services financiers,...).

Les universités seront impliquées dans la révision du curriculum de formation en vulgarisation agricole et le renforcement du programme de formation national, ainsi que dans la vulgarisation agricole à travers certains projets mis en œuvre sur le terrain.

Les DDA, les BAC, les CRDF et les Organismes de Développement assurent l'accompagnement des agriculteurs, leur mise en relation avec les fournisseurs privés d'intrants, et animent les campagnes de sensibilisation.

Les producteurs agricoles seront sollicités pour participer à la production et à la valorisation des résultats de la recherche qui s'intéresse à leurs besoins et pour influencer le contenu et la nature des actions de vulgarisation.

Les organisations de producteurs, par leur implication, devraient défendre et faire valoir les intérêts des producteurs, créer des liens et augmenter les synergies entre les producteurs, mais aussi avec les autres acteurs (ministères techniques, recherche, etc.); établir des relations contractuelles avec le secteur privé pour la fourniture de produits (mangues, vétiver, lait, etc.) et/ou la réception de services de labourage, de décorticage (riz), ...

#### **IV - LES PRINCIPAUX RESULTATS ATTENDUS**

Pour appuyer la nouvelle approche/stratégie de vulgarisation et atteindre les objectifs du Plan directeur, les axes prioritaires d'action suivants ont été définis en concordance avec la Politique agricole et le Plan national d'investissement agricole. Cinq résultats sont alors attendus :

- 1- la mise en place d'une structure de vulgarisation durable et efficace***
- 2- l'obtention d'une meilleure synergie et de plus de cohérence dans les actions mises en œuvre.***
- 3- un meilleur accès des acteurs à l'information pour la prise de décision.***
- 4- l'augmentation du taux d'adoption des innovations produites par les Centres de recherche, grâce à l'interface Vulgarisation/Recherche***
- 5- le renforcement de la capacité des acteurs.***

L'Organisation du système national de vulgarisation agricole (SNVA) passe évidemment par la mise en place de l'instance de pilotage (national, terrain), la construction de partenariats, l'implantation de mécanismes de concertation et de suivi, la capitalisation des expériences réussies, la promotion du Plan Directeur de Vulgarisation Agricole, le regroupement de tous les acteurs (mises en place de tables de concertation agricole (TCA) là où elles n'existent pas encore), l'instauration de synergie entre tous ces acteurs.

Les actions de vulgarisation agricole comporteront les actions de formation des producteurs et de leurs organisations, la formation des cadres de la vulgarisation, des actions d'animation rurale: (foires, concours culturels, conférences et séminaires, promotion de l'organisation des agriculteurs au sein de groupements, coopératives et associations professionnelles ...)

## V - MISE EN ŒUVRE DU PLAN DIRECTEUR DE VULGARISATION AGRICOLE

### 5.1 - Le cadre institutionnel

Sur le plan national, le MARNDR assurera le leadership de l'instance nationale de coordination du Système national de vulgarisation agricole ainsi que le pilotage et la coordination du Plan Directeur et des programmes opérationnels qui pourraient en découler.

Les principaux acteurs de la mise en œuvre sont : le Ministère de l'Agriculture (à travers ses directions techniques et déconcentrées), la commission nationale de coordination, les plateformes de concertation (réunissant secteur public, privé, associatif,...), les producteurs, les comités de liaison, les partenaires au développement, les ONG, les entreprises privées, les organisations de producteurs.

Au niveau du MARNDR, l'architecture du système de vulgarisation comprendra une structure administrative centrale, des structures régionales et locales intégrées dans les Directions départementales et les organismes de développement régionaux (ODVA,...).

*Entre-temps, le MARNDR a mis en place en 2013 une Commission Transitoire de Pilotage de la Vulgarisation Agricole (CTPVA) qui s'est elle-même transformée en une sous-direction devant relever de la Direction de l'Innovation, à créer.*

### 5.2 - Instruments de mise en œuvre

Le MARNDR compte utiliser de manière efficace et efficiente l'ensemble des instruments dont il dispose pour la mise en œuvre du Plan. Il s'agit entre autres des instruments suivants :

- le Programme global d`agriculture et de sécurité alimentaire (GAFSP)
- le Programme national de sécurité alimentaire (PNSA)
- le Programme de renforcement des services publics agricoles (RESEPAG)
- le Programme de développement économique des filières rurales (DEFI)
- le Cadrage macroéconomique (2010-2011).

*Le MARNDR s`est doté entre-temps d`un Plan Triennal de Relance Agricole (PTRA 2013-2016) qui reprend ou actualise les éléments essentiels de ces programmes en les insérant dans un cadre global adapté et en y affectant les délais et les ressources nécessaires à leur mise en œuvre.*

### **5.3 -Mesures d`accompagnement de la diffusion des innovations**

Elles visent à lever certaines contraintes d`accès aux moyens de production en valorisant les résultats de la recherche et de la vulgarisation. Elles ont trait au foncier, au crédit, aux intrants (semences, engrais et pesticides, intrants zootechniques et vétérinaires), à l`outillage agricole, à l`accès au marché.

Un **Fonds National de la Vulgarisation Agricole (FONAVA)** sera institué non pas comme un établissement financier, mais comme un outil qui sera utilisé pour financer des programmes de vulgarisation, de formation et d`appui au renforcement des capacités des organisations de producteurs impliquées dans les actions de vulgarisation.

Le FONAVA sera alimenté par trois types de ressources financières : des ressources spécifiques constituées par des fonds liés au système de vulgarisation, des ressources du Trésor public, des ressources du secteur privé. Le Fonds National de la Vulgarisation Agricole (FONAVA) sera domicilié sur un compte du trésor public haïtien. Il sera géré par un organe exécutif constitué d`une cellule administrative et d`une entité décisionnelle (comité de pilotage).

### **5.4 - Coordination de la mise en œuvre du Plan Directeur de Vulgarisation Agricole**

La mise en œuvre et la réussite du Plan Directeur de vulgarisation sont conditionnées par une bonne articulation entre les services publics que sont la Recherche et la Vulgarisation d`abord, entre ces services publics et les utilisateurs finaux ensuite, l`objectif étant d`assurer la mise en œuvre, le suivi et l`évaluation des activités programmées. La sous-Direction de Vulgarisation assure cette coordination.

## **5.5 - Suivi - Évaluation**

Tant au niveau central qu'à celui du terrain, un ensemble d'instances et de dispositifs de concertation et de pilotage opérationnel et stratégique ont été élaborés et sont pour la plupart déjà en place. Le mandat confié à l'Unité de Suivi-Évaluation du MARNDR dans ce domaine est de contribuer à en améliorer l'efficacité et la complémentarité, par l'articulation des différents mandats, la coordination et la mise en cohérence des agendas de chaque instance.

## **5.6 – Les moyens humains et matériels nécessaires**

La structure centrale chargée de la Vulgarisation Agricole devra disposer de moyens propres en termes de Ressources humaines et de Ressources matérielles. Une équipe pluridisciplinaire sera constituée et chargée, à l'échelle nationale, de coordonner et de suivre les activités des équipes pluridisciplinaires régionales, d'entreprendre les études et enquêtes relatives à la vulgarisation agricole et d'aider à la réalisation des supports audio-visuels.

Les DDA, les organismes de développement, les bureaux agricoles communaux et les Centres de recherche-développement seront dotés de moyens consistants et adéquats selon l'importance et les potentialités agricoles de la région dont ils sont responsables.